



ASSEMBLEE GENERALE

10 MAI 2023

GARDANNE

Feuille d'émargement jointe.

Le Président, Luc ROSSI, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il en profite également pour présenter Maud VILDIER arrivée le 20 Mars dernier en CDD pour 6 mois en renfort de l'ensemble des missions techniques exercées jusqu'ici par la Responsable technique, Delphine RUIZ, en tant que Chargée de missions, ainsi que John CONGIU recruté en tant que stagiaire pour une durée de 5 mois pour travailler sur le poids économique et touristique de la pêche de loisir en eau douce en PACA.

Il demande au Secrétaire, Christian MAHUT, de faire l'appel. **Le quorum étant atteint** il ouvre sans plus tarder la séance et passe donc au 1er point à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DES PV D'AG ET AGE DU 09 SEPTEMBRE 2022

Le Président, Luc ROSSI, précise que ce procès-verbal leur a été préalablement envoyé par mail, comme stipulé dans les statuts et en l'absence de remarque le soumet au vote.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe au 2nd point à l'ordre du jour.

II. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL

Le Président, Luc ROSSI, présente le rapport moral de l'Association Régionale. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il passe au 3^{ème} point à l'ordre du jour et en profite pour remercier la Responsable technique, Delphine RUIZ, pour l'ensemble du travail réalisé encore une fois cette année dont il connaît pleinement la charge.

Claude ROUSTAN, Administrateur et Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence tient à s'associer à ces remerciements tout en alertant sur la nécessaire importance de bien quantifier les missions réalisables au regard des moyens que l'on pourra y affecter. L'Association Régionale ne dispose pas des mêmes moyens financiers que l'Association Régionale Auvergne Rhône Alpes par exemple et elle n'a pas vocation à remplacer des missions régaliennes avec l'argent des pêcheurs. Il est donc certes important d'être présent pour défendre les milieux mais il ne sera pas possible de tout faire.

Par ailleurs, il souhaite savoir s'il serait possible d'avoir une copie du rapport moral présenté en séance.

Le Président, Luc ROSSI, le remercie pour ses interventions et lui assure que le rapport moral sera adressé à l'ensemble des Administrateurs et Délégués.

Il laisse maintenant la parole à la Responsable technique, Delphine RUIZ, pour la présentation du rapport d'activités.

III. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Delphine RUIZ leur présente l'ensemble des missions qui ont été réalisées en 2022, conformément au programme d'actions prévisionnel, en leur rappelant que le rapport d'activités complet leur a été envoyé par mail avant la séance, comme stipulé dans les statuts.

Elle évoque les missions qui n'ont pu être menées à bien par manque de temps, il s'agit principalement : des Trophées Régionaux Milieux Aquatiques menés en collaboration avec la Région Sud tous les 2 ans, des Newsletters, du livret Tourisme pêche ainsi que de l'étude du poids économique et touristique de la pêche de loisir en eau douce.

Elle rappelle également que les dernières embauches au sein de l'Association Régionale ont été faites justement pour pouvoir faire, entre autres, ces actions là en 2023 afin de maintenir la dynamique enclenchée ces dernières années.

Elle revient sur le temps fort de l'officialisation de la signature de la convention cadre 2023-2025 qui a été fait lors du lancement de la révision de la Stratégie Régionale Biodiversité de la Région Sud à l'Hôtel de Région sous l'impulsion et la proposition du Service Eau et Risques Naturels, en soulignant l'occasion faite au réseau associatif de mettre un coup de projecteur sur la biodiversité aquatique en région Provence Alpes Côte d'Azur à ce moment-là. Elle remercie l'ensemble des Présidents, Administrateurs et salariés qui ont pu se mobiliser pour ce temps fort aux côtés de l'Association Régionale et précise qu'il est important qu'elle recueille les signatures de Messieurs ROUSTAN et MARCELLINO afin de pouvoir renvoyer la convention cadre à la Région Sud pour signature du Président de Région, Monsieur MUSELIER.

Elle rappelle également que cela fait quasiment 20 ans que la Région Sud finance le réseau associatif pour l'ensemble des missions qu'il porte sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques et non pas sur le développement du loisir pêche. Elle rappelle également que la Région Sud a souhaité la mise en place d'un salarié au sein de l'Association Régionale justement pour que celle-ci soit en capacité de développer des projets sur ce volet là et donc le besoin que l'Association Régionale a eu d'aller chercher des financements complémentaires pour ce faire, qu'elle a trouvé auprès de la Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC qui a vu un intérêt à avoir une structure de rang régional qui fasse le lien avec la politique de l'Agence et celle de la Région Sud sur la thématique de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité aquatique de manière complémentaire à l'Union de Bassin qui intervient au niveau du siège de l'Agence de l'eau et du Comité de Bassin.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et de la FNPF rappelle qu'il y a quelques années en arrière il y avait bien eu un souhait de distinguer clairement les missions des Unions de Bassin (interface avec les Agences de l'eau et représentation du réseau associatif au sein des Comités de Bassin) et des Associations Régionales (interface avec les régions administratives dans le but premier d'acquérir des moyens supplémentaires pour développer le loisir pêche) même si certains exécutifs régionaux n'ont pas fait ces mêmes choix, comme cela a été le cas en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Actuellement, il y a une réflexion au niveau national qui est menée sur le devenir des Unions de Bassin et des Associations Régionales afin de voir comment mieux optimiser leurs fonctionnements respectifs. Le but étant d'ici la fin du mandat de voir de les institutionnaliser afin de leur donner plus de poids politique notamment.

Christophe MARCELLINO, Administrateur et Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'inquiète de la montée en compétence de l'Association Régionale sur des missions techniques jusqu'ici dévolues aux Fédérations départementales. Il se demande si les Associations Régionales ont vocation à se substituer aux Fédérations départementales.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et de la FNPf, lui assure que ce n'est pas le cas. Les Fédérations départementales sont là pour orienter la politique des Associations Régionales.

Christophe MARCELLINO, Administrateur et Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se demande s'il n'y aurait finalement pas une strate de trop entre les Unions de Bassin et les Associations Régionales.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et de la FNPf lui répond qu'il n'en est pas question pour l'instant mais que l'idée c'est plutôt de voir quelle stratégie mettre en place pour améliorer le fonctionnement de ces deux strates.

Christophe MARCELLINO, Administrateur et Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne comprend pas l'embauche faite par l'Association Régionale qui dit ne pas avoir assez de temps pour réaliser les missions de représentation mais embauche pour une mission technique qui s'ajoute aux autres missions de l'Association Régionale.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et Président de la FNPf rappelle que tout cela a été voté au sein de l'Association Régionale et qu'il n'y a donc pas lieu de le remettre en question aujourd'hui.

Delphine RUIZ le rassure également en lui expliquant que le suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort repris en régie à compter de 2023 qu'il évoque est bien une action parmi bien d'autres que Maud VILDIER aura à réaliser. Comme elle l'a dit juste avant, elle aura aussi à charge la rédaction et la diffusion des Newsletters, des Trophées régionaux Milieux Aquatiques mais qu'elle sera également là pour venir en renfort sur de la représentation du réseau associatif dans les diverses instances de gouvernance ou encore sur de la rédaction d'avis.

Louis FONTICELLI, Trésorier et Président de la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure que cela est effectivement important car c'est bien le souhait de la Région Sud, comme nous avons pu le voir avec la prise en compte de l'Association Régionale au sein de la nouvelle composition du Bureau de l'AGORA. Pour autant, il rappelle que les membres du Bureau de l'Association Régionale continue à sensibiliser les élus régionaux sur la nécessité de développer des partenariats avec eux également sur le volet tourisme pêche et rappelle donc toute l'importance du travail qui sera fait cette année par le stagiaire car cela pourra venir appuyer leurs propos.

Delphine RUIZ évoque la transformation de l'ARPE et de l'ARB existante en EPCE et en ARBE, avec mise en place d'un Conseil d'Administration élargi qui prend en compte maintenant la Chambre Régionale

d'Agriculture, le CEN PACA ou encore FNE PACA et regrette que l'Association Régionale n'en fasse pas partie alors qu'elle s'est fortement mobilisée, notamment par le biais de Mme DANCETTE qu'elle tient par ailleurs à remercier, dès le début de la mise en place de l'ARB en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Président, Luc ROSSI, évoque son entretien avec la Présidente de l'ARBE PACA, Mme CLAUDIUS PETIT lors du lancement de la révision de la Stratégie Régionale Biodiversité qui n'était pas opposée à ce que l'Association Régionale puisse y être intégrée dans les années à venir donc il faudra continuer à suivre ce dossier car ce n'est effectivement pas normal que l'on n'y soit pas pour représenter la biodiversité aquatique.

Bernard FANTI, Vice-Président et Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à souligner l'intérêt de la fiche LPA0502 qui permet aux Fédérations départementales d'avoir une aide de 1 000 euros de la part de la FNPF pour des actions de communication avant ouverture de la pêche sous regroupement des demandes au sein de l'Association Régionale et se réjouit de voir qu'elle est reconduite pour 2023.

Le Président, Luc ROSSI, les remercie à tous pour leurs diverses interventions et en l'absence d'autre remarque ou demande soumet donc ce rapport d'activités au vote.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés l'adopte à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe maintenant la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour la présentation du compte de résultat et du bilan synthétique de l'année 2022.

IV. APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2022

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente successivement le compte de résultat puis le bilan synthétique en leur rappelant que ces documents leur ont bien été adressés en amont de la réunion comme stipulé dans les statuts.

Bernard FANTI, Vice-Président et Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaiterait que le détail des différentes structures aidant financièrement l'Association Régionale soit plus explicite pour les années futures.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, et le Président, Luc ROSSI, prennent acte de la demande et feront le nécessaire dès l'année prochaine.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, pense qu'il sera également important de s'intéresser, dans les années à venir, à la prise en compte du temps passé par les bénévoles dans les charges et produits de l'Association Régionale comme cela commence à être le cas dans le reste du réseau associatif.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et de la FNPF ainsi que Bernard FANTI, Vice-Président et Président de la Fédération des Hautes Alpes, pensent qu'il faut être prudent sur ce sujet car c'est loin d'être simple et la FNPF est en train d'étudier la question. Mieux vaut attendre d'avoir un retour de la FNPF à ce sujet avant d'aller plus loin au niveau régional.

Jean-Marie BARAS, Délégué, Vice-Président de la Fédération des Alpes Maritimes et Président du SNSAPL informe que cela a déjà été mis en place au sein du syndicat national en rapportant les heures effectuées par le Président à la grille salariale de la convention collective des Directeurs et celles des Administrateurs en prenant en compte la grille salariale de la convention collective pour les Techniciens hautement qualifiés.

En l'absence d'autre remarque, le Président, Luc ROSSI, remercie le Trésorier pour cette présentation et avant de soumettre ces éléments au vote, demande à Bernard ABRIAL, Délégué et Secrétaire adjoint à la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de lire le rapport des vérificateurs aux comptes dont il fait partie.

Bernard ABRIAL procède à la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes et demande le quitus de l'Assemblée Générale.

En l'absence de remarque le Président, Luc ROSSI, le remercie et soumet donc ce rapport au vote.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et soumet donc au vote maintenant le compte de résultat et le bilan synthétique qui viennent d'être présentés par le Trésorier.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés les approuvent à l'unanimité.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, tient à les remercier et à remercier également Gladys BESSON qui était Directrice Administrative et Financière de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique jusqu'en début d'année et maintenant à la retraite mais qui s'est proposée pour continuer à assurer la comptabilité de l'Association Régionale à titre gracieux ainsi que Delphine RUIZ pour l'ensemble du suivi réalisé sur les comptes tout au long de l'année.

Il passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel 2023 suite aux dernières modifications qui ont eu lieu en Conseil d'Administration. Pour rappel, le programme prévisionnel d'actions et le budget prévisionnel avaient été présentés en Conseil d'Administration et AG/AGE en Septembre 2022 afin de pouvoir prendre les dispositions vis-à-vis d'une embauche en renfort sur les missions 2023. Si le programme prévisionnel d'actions n'a pas été modifié depuis, ce n'est pas tout à fait le cas du budget prévisionnel qui a fait l'objet de quelques ajustements à la marge, d'où la nécessité de le représenter ce jour en séance.

V. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente donc les modifications à la marge qui ont été faites afin de les soumettre à leur approbation. Il rappelle que ce budget prévisionnel réajusté leur a été adressé en amont de la séance par mail comme stipulé dans les statuts.

Le Président, Luc ROSSI, le remercie pour cette présentation et en l'absence de remarque particulière le soumet au vote.

3 votes CONTRE sont enregistrés. Aucune abstention. **Les Administrateurs et Délégués présents et représentés ont donc voté à la majorité le budget prévisionnel 2023 de l'Association Régionale.**

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe à l'avant dernier point de l'ordre du jour de cette séance.

VI. NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNEE 2023

Le Président, Luc ROSSI, rappelle que, lors des derniers CA/AG/AGE de Septembre dernier, s'était posée la question de la légitimité d'un Administrateur d'être nommé vérificateur aux comptes. Comme convenu, depuis, nous nous sommes rapprochés du service juridique de la FNPF qui nous a répondu que tant que rien ne l'interdisait explicitement dans nos statuts cela n'était pas incompatible.

En sachant cela, il est dans un premier temps demander aux deux vérificateurs aux comptes de l'année 2022, s'ils souhaitent renouveler leur candidature pour l'année 2023.

Bernard ABRIAL et Jean-Marie BARAS sont effectivement intéressés pour reconduire leur candidature.

Par ailleurs, seul Daniel PEDRETTI propose sa candidature pour être désigné comme 3^{ème} vérificateur aux comptes.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et soumet donc au vote ces 3 candidatures.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés approuvent ces 3 candidatures, les vérificateurs aux comptes sont donc élus à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les remercie et passe donc au dernier point à l'ordre du jour, à savoir, les questions diverses.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Delphine RUIZ présente rapidement les ventes de cartes de pêche par type de CPMA pour les différents départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur et les évolutions par rapport à l'année précédente.

Claude ROUSTAN, Administrateur, Président de la Fédération des Alpes de Haute Provence et de la FNPF informe que sur le plan national on a enregistré une augmentation de +17% des jeunes par rapport à l'année dernière à la même époque et qu'il semble donc qu'il y ait un nouvel engouement pour ces derniers vis-à-vis du loisir pêche en eau douce. Par ailleurs, il en profite pour faire savoir que la campagne sur le bénévolat a bien porté ses fruits puisqu'il y a 10 jours la FNPF comptabilisait 3 000 demandes de bénévolat qu'elle a renvoyé vers les Fédérations et les AAPPMA concernées.

La question d'une pérennisation de la campagne se pose donc comme celle de savoir comment valoriser la participation de bénévoles non pêcheurs à certaines de nos missions.

Eric BELLON, Administrateur et Secrétaire de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique évoque la forte mobilisation des bénévoles, y compris effectivement non pêcheurs, sur les journées de nettoyage que son AAPPMA peut faire. Il regrette que cette campagne nationale n'ait pas été faite avant les élections dans les AAPPMA car il pense que cela aurait peut être pu permettre aux AAPPMA d'avoir plus de retour.

Par ailleurs, il rappelle sa demande de reconnaissance règlementaire des parcours jeunes au niveau national et profite de cette Assemblée Générale pour savoir où en est le dossier.

Bernard FANTI, Vice-Président, Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Administrateur FNPF, informe qu'il a bien fait remonter cette demande à la FNPF, notamment à Monsieur LEBRANCHU, Responsable de la Commission Loisir Pêche mais que pour autant cela semble compliqué de faire évoluer la réglementation en ce sens pour l'instant.

Henri DROGY, Administrateur et Trésorier de la Fédération des Alpes Maritimes fait savoir que depuis 2 ans ils ont un problème avec cartedepeche.fr car ils n'arrivent pas à mettre plusieurs cartes sur une même adresse mail ce qui peut être bloquant.

Les Administrateurs de la FNPF feront remonter ce problème au niveau national.

Le Président, Luc ROSSI, souhaiterait profiter à la fois de cette Assemblée Générale et de la fin de la mandature actuelle du Comité de Massif des Alpes pour se retirer de cette instance de gouvernance et faire un appel à candidature.

Bernard FANTI, Vice-Président et Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose la candidature de Jean PASQUET, Vice-Président de la Fédération des Hautes Alpes pour ce poste et pour la durée de la prochaine mandature.

En l'absence d'autre candidat potentiel, le Président, Luc ROSSI, l'en remercie et soumet donc cette candidature au vote.

L'ensemble des Administrateurs et Délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Enfin, Delphine RUIZ souhaite profiter de l'arrivée de John CONGIU et de cette Assemblée Générale pour le laisser se présenter et expliciter la méthode de travail choisi pour étudier le poids économique et touristique de la pêche de loisir en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur. La présentation de John CONGIU ainsi que le PPT de séance seront également joints au présent compte-rendu.

En l'absence d'autre remarque, le Président, Luc ROSSI, les remercie pour leur présence et participation à cette réunion d'importance et clôture la séance.

Le Président de l'ARFPPMA PACA,

Luc ROSSI